

REGLEMENT DU JEU E.LECLERC « PROMOS MONSTRES »**Du 24 au 29 octobre 2023****JEU EN LIGNE****ARTICLE 1 – LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La société SOC COOPERATIVE SOCAMIL, SA coopérative de commerçants au capital de 1 111 135 800€ ayant son siège social au 1 CHEMIN DE LARRAMET, 31170 TOURNEFEUILLE immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro N° SIREN 313151292 et N° SIRET 31315129200056, centrale régionale des magasins E.Leclerc Occitanie et Aurillac,

Désignée "la Société Organisatrice », organise du 24 octobre 2023 au 29 octobre 2023, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé JEU PROMOS MONSTRES E. LECLERC commun à l'ensemble des magasins suivants, à savoir:

RAISON SOCIALE	Nom du magasin	Adresse postale	Code postal	Ville
LAVIDA	LECLERC LES PORTES D'ALBI	Centre Commercial Les portes d'Albi ZAC de Fonlabour	81000	ALBI
SADAM	LECLERC LESCURE	ROUTE DE CARMAUX Larquipeyre	81380	LESCURE D'ALBIGEOIS
SODIGAR	LECLERC ROQUES	CENTRE COMMERCIAL ROQUES 3 ALLEE FRAIXINET	31120	ROQUES SUR GARONNE
SODIREV	LECLERC ST ORENS	ROUTE DE REVEL 5 ALLEE DES CHAMPS PINSONS	31650	SAINT ORENS DE GAMEVILLE
LIMOUX	LECLERC LIMOUX	1 Rue Georges Guynemer	11300	LIMOUX
TPLM	LECLERC CARCASSONNE ZONE ALLIBERT	Zone Alibert 995 rue Jean-Baptiste Colbert	11000	CARCASSONNE
GAILLAC	LECLERC GAILLAC	ROUTE DE TOULOUSE Lieu-dit Piquerouge	81600	GAILLAC
CAHORS	LECLERC CAHORS PRADINES	ROUTE DE LUZECH	46090	PRADINES
VERNET	LECLERC PERPIGNAN	2130 AVENUE DU LANGUEDOC BP 19917	66962	PERPIGNAN CEDEX
DEVEDIS	LECLERC BEZIERS	AVENUE DU PECH DE VALRAS	34536	BEZIERS
SODICAT	LECLERC PERPIGNAN	AVENUE VICTOR D'ALBIEZ PERPIGNAN	66005	PERPIGNAN
FUXEDIS	LECLERC FOIX	Peysales Route d'Espagne	09000	FOIX
SODIBAG	LECLERC MONTAUBAN SAPIAC	1230 Rue de l'Abbaye	82000	MONTAUBAN
SODEXCO	LECLERC ESTANCARBON/ ST GAUDENS	10 ZAC DES LANDES - AVENUE DU CARIGE	31800	ESTANCARBON

ARIEDIS	LECLERC ST JEAN DU FALGA	20 AVENUE DES PYRENEES	09100	SAINT JEAN DU FALGA
SEBADIS Hyper	LECLERC ONET LE CHÂTEAU	POLE COMTAL SUD L'ESTRENIOL - ROUTE D'AURILLAC	12850	ONET-LE-CHÂTEAU
AURILLAC	LECLERC AURILLAC	26 ZAC de la Jordane BP 406	15004	AURILLAC CEDEX
ROUFFIAC	LECLERC ROUFFIAC	RDD 88 Route d'Albi	31180	ROUFFIAC TOLOSAN
OXYDIS	LECLERC CARCASSONNE OXYDIS	1 rue Joséphine Baker	11000	CARCASSONNE
HABILOIS	LECLERC VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	ROUTE DE MONTAUVAN - LIEU DIT BERNUSSOU	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
SOCAPDIS	LECLERC CAPDENAC	LE COUQUET CAPDENAC	46100	FIGEAC
SODIMAZ	LECLERC MAZAMET BOUT DU PONT DE L'ARN	CD54 - RN 112 Lieu-dit La Garrigue	81660	BOUT DU PONT DE L'ARN
SODIART	LECLERC CASTELSARRASIN	1400 ROUTE DE MOISSAC	82100	CASTELSARRASIN
AUDIS	LECLERC MONTAUBAN AUSSONNE	Lieu-dit Aussonne 445 Route du Nord	82000	MONTAUBAN
SODILANG	LECLERC NARBONNE	Voie des Elysiques	11100	NARBONNE
SODITECH	LECLERC LE BOULOU	ROUTE DE PERPIGNAN - D900	66160	LE BOULOU
AUCH HYPER-DISTRIBUTION	LECLERC AUCH	LIEU DIT - CHEMIN DE CLARAC	32000	AUCH
NOBLADIS	LECLERC BLAGNAC	ZAC DU GRAND NOBLE - 2 ALLEE EMILE ZOLA	31715	BLAGNAC
LEVANDIS	LECLERC LUNEL	RUE DU LEVANT	34403	LUNEL
HYPER ST AUNES	LECLERC ST AUNES	ECOPARC DEPARTEMENTAL - N113	34130	SAINT AUNES
VILLEMUR DISTRIBUTION	LECLERC VILLEMUR	31 RUE PIERRE MARCHET VILLEMUR SUR TARN	31340	VILLEMUR SUR TARN
MACRIS	LECLERC CREISSELS/MILLAU	CENTRE CIAL DU VIADUC - AVENUE DE SINT AFFRIQUE	12100	CREISSELS
LECADIS	LECLERC CASTRES	Lieu-dit "PLOMBIERES" - ROUTE DE LAUTREC	81100	CASTRES
SODIPI	LECLERC PEZENAS	ROUTE DE TOURBES	34120	PEZENAS
SALAGOUDIS	LECLERC LE BOSC-LODEVE	ZAE LA MERIDIENNE - A75 - Sortie 54	34700	LE BOSC - LODEVE
DISTRILYS	LECLERC ST LYS	615 ROUTE DE TOULOUSE	31470	SAINT-LYS
CASTRESDIS	LECLERC CASTRES SIALA	ROUTE DE MAZAMET	81100	CASTRES
CASTELNAUDIS	LECLERC CASTELNAUDARY	AVENUE MONSEIGNEUR DE LANGLE	11400	CASTELNAUDARY
MARANDIS	LECLERC BEZIERS MONTIMARAN	ZAC MONTMIRAN RUE JEAN BRULIER DU VERCORS	34500	BEZIERS

GRAULHET DISTRIBUTION	LECLERC GRAULHET	ROUTE DE LAVAUUR	81300	GRAULHET
--------------------------	---------------------	------------------	-------	----------

ARTICLE 2 – LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France disposant d'un téléphone portable personnel et/ou d'un accès au site internet via l'url suivante : <https://jeu1.promosmonstres.fr> ou par sms avec le mot clé « MONSTRES » au 32321, ci-après dénommé, « le jeu web » accessible via SAFARI pour les utilisateurs d'iOS ou CHROME pour les utilisateurs Android, ayant été en contact avec une communication provenant de la Société Organisatrice l'invitant à jouer

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses email différentes ou numéros de téléphone pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant au présent Jeu.

Pendant toute la durée du jeu, un même participant (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable) ne peut être l'auteur que de 6 (SIX) participations sur le jeu en ligne (à raison d'une seule participation par jour).

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations enregistrées, pouvant limiter cette vérification aux tirages au sort.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du participant au présent règlement et au principe du Jeu.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION « JEU PROMOS MONSTRES »

Afin de participer au Jeu, chaque joueur, ci-après désigné "Participant", doit

1) Avoir été en contact avec une communication en provenance de la Société Organisatrice l'invitant à participer au Jeu en ligne à l'URL suivante : <https://jeu1.promosmonstres.fr>

Ou via l'envoi du mot clé « MONSTRES » au 32321 (numéro non surtaxé) le participant recevra alors un sms avec un lien vers le jeu web.

2) Cliquer sur l'un de ces liens et se connecter directement au jeu web dans le cas de l'accès via une URL.

Il n'est admis qu'une seule participation par jour pour un même Participant et pour l'ensemble des magasins participants.

3) Remplir de bonne foi, sur le site internet, l'intégralité des champs du formulaire de participation au Jeu, à savoir :

Renseigner les 13 chiffres de sa carte de fidélité E. Leclerc, renseigner le code secret et remplir de bonne foi l'intégralité des champs du formulaire de participation au jeu pour valider sa participation au jeu instants gagnants et au tirage au sort, à savoir :

Le participant doit valider ou modifier son adresse postale.

Sont ensuite demandés, en fonction du statut du joueur dans la base cartes Infomil, son e-mail, son numéro de téléphone et son consentement pour recevoir des communications de la part de E.Leclerc (e-mail, sms et profilage). Ces informations ne sont demandées que lorsqu'elles ne sont pas présentes dans la base Infomil ou « à non » pour les opt-ins.

Le participant peut aussi participer en renseignant son e-mail. Il lui sera alors demandé son consentement pour recevoir des communications de la part de E.Leclerc.

Le Participant doit remplir le formulaire de participation de manière complète, précise et loyale.

Toute omission, imprécision et/ou inexactitude du formulaire, quelle qu'en soit la cause, emporte l'annulation de la participation du Participant concerné et de ses éventuels gains.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue.

Il n'est admis qu'une seule participation par jour pour un même Participant et pour l'ensemble des magasins participants.

4/ Le participant doit choisir le magasin dans lequel il veut jouer.

5/ Le participant doit sélectionner le monstre qui lui permettra de partir en voyage.

Un écran lui annonce s'il a gagné sa participation au tirage au sort ou s'il a perdu.

Le participant ne peut effectuer qu'une seule participation au jeu par jour.

Un tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice le 08 novembre 2023 parmi l'ensemble des participants ayant gagné leur participation.

Il permettra de désigner QUARANTE (40) gagnants parmi l'ensemble des participants.

ARTICLE 4 – LES DOTATIONS

Les dotations sont les suivantes : 40 chèques-voyage de 1 000 € (1 par magasin).

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront affichés sur notre site en ligne le 8 novembre 2023 (<https://jeu1.promosmonstres.fr>).

Les gagnants seront prévenus par e-mail sous quinze jours à partir du 8 novembre 2023.

ARTICLE 6 – REMISE DE LA DOTATION

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs noms et ville de résidence pour les besoins de l'affichage du nom des gagnants en magasin sans contrepartie financière autre que le lot gagné.

Le lot sera remis sur présentation, communication d'une pièce d'identité ou de tout autre document officiel (permis de conduire, passeport, titre de séjour...). A défaut, le lot ne pourra être attribué.

Toute différence entre les informations contenues sur la pièce d'identité ou le document officiel présenté lors du retrait du lot et les informations transmises lors de la participation au jeu pourra entraîner le refus de la remise du lot.

Aucun lot ne fera l'objet d'une remise par correspondance ou d'un envoi par les services postaux ou autres.

Chaque Gagnant ne pourra retirer son lot qu'à l'accueil du magasin ayant enregistré la participation correspondante, selon les modalités indiquées, et sans qu'il ne puisse former aucune réclamation quant à la prise en charge de ses éventuels frais de déplacement, chaque participant gardant à sa charge le cas échéant les frais de quelque nature que ce soit exposés par lui pour le retrait de son lot.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de la non attribution d'un lot suite à une erreur ou une omission commise par le joueur sur son bulletin de participation, ni d'une modification des éléments renseignés sur le bulletin entre la date d'inscription au présent Jeu et la date de remise du lot, ni de toute autre raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice.

A réception du bon d'achat, les gagnants devront ensuite réserver dans l'agence E.Leclerc Voyages de leur choix (liste des agences disponible sur www.leclercvoyages.com) et impérativement avant le 15 décembre 2024 selon les disponibilités pour un départ au plus tard le 31 décembre 2024.

Pour pouvoir effectuer sa réservation, le gagnant devra présenter l'e-mail attestant de son gain ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité.

Le bon d'achat est utilisable en (1) ou deux (2) fois pour l'achat d'un ou des séjour(s) auprès d'E.Leclerc Voyages et ce dans la même agence de voyages.

Si la valeur du ou des séjour(s) dépassai(en)t la valeur offerte, la différence serait à la charge du gagnant.

Dans le cas contraire, la différence serait considérée comme un avoir sur un prochain voyage (limité à 2 voyages par bon d'achat).

En cas de reliquat après deux (2) voyages, la somme serait considérée comme perdue et ne serait pas remboursée ni compensée. Si le gagnant ne pouvait profiter du lot selon les conditions visées ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, celui-ci ne pourrait être ni transféré ni cédé à une autre personne, le lot serait donc perdu.

Si le client annule son voyage, la part du séjour réglée avec un bon d'achat ne peut pas faire l'objet d'un remboursement par l'assurance éventuellement souscrite.

Les gagnants devront prendre à leur charge tous les frais non compris dans le forfait et plus généralement toutes les prestations non citées dans le descriptif (taxes de séjours, cautions, frais de déplacement, de transport, dépenses personnelles).

Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

ARTICLE 7 – RECLAMATIONS

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas d'impossibilité avérée du gagnant de profiter de son lot celui-ci est cessible à une tierce personne dans les mêmes conditions initiales d'acceptation du lot. En tout état de cause, l'utilisation du (des) lot(s) se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice.

Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, sans contestation possible du gagnant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITES

La société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu ou un ou plusieurs tirages au sort devaient être reportés, modifiés ou annulés.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement ou de l'indisponibilité du site internet, de défaillances techniques rendant impossible la poursuite du Jeu.

Aussi, il est expressément convenu que la société Organisatrice ne supportera aucune responsabilité à cet égard, notamment en cas d'indisponibilité temporaire, notamment en raison de difficultés de connexion à Internet au moyen desquels les Participants peuvent participer au Jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le Gagnant reconnaît expressément.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Si des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu afin de prendre en compte la survenance de cet évènement de force majeure, ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 9 - DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice dans le respect des lois.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice, d'erreurs humaines ou de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du ou des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le (les) prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES

La société PROMOTION L&H, SAS au capital social de 120 376 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 305 025 793, ayant son siège social sis 136 avenue de l'Industrie, 69140 Rillieux-la-Pape collecte, en qualité de sous-traitant, via le formulaire de jeu et pour le compte des magasins E. LECLERC participants via la SOCAMIL, les informations nécessaires à :

- la prise en compte de la participation des joueurs aux jeux concours (enregistrement des participants, traitement des données personnelles et vérification des conditions de participation).
- la détermination des gagnants par tirage au sort parmi les bonnes réponses et l'attribution des dotations.

La Société Organisatrice demeure la responsable du traitement.

En cochant les cases opt-in prévues à cet effet, les participants peuvent :

- recevoir par voie électronique les offres et l'actualité des sociétés de E LECLERC
- recevoir par voie électronique les offres des partenaires de E LECLERC
- recevoir par voie électronique les offres et l'actualité correspondant à son profil d'achat.

Lorsque les participants acceptent de recevoir les offres des partenaires de la Société Organisatrice, ils acceptent que certaines informations personnelles les concernant (notamment civilité, nom, prénom, téléphone, adresse email, carte de fidélité, date de naissance, code postal, préférences] soient transmises à ces Sociétés, qui agiront en qualité de responsable du traitement.

Dans l'hypothèse où le participant au jeu consent à recevoir de la prospection commerciale de la part des sociétés de

l'enseigne E. Leclerc, ces données seront transmises aux destinataires suivants :

- magasin E. Leclerc ayant enregistré la participation et ses magasins spécialisés (parapharmacie, optique, l'auto, station-service, drive, animalerie, brico, jardi, jouet, le manège à bijoux, une heure pour soi, espace culturel, location, sport, voyages, occasion)
- La société LCommerce, qui édite les sites E.Leclerc, maisonetloisirs.leclerc, optique.leclerc, photo.leclerc, elibrairie.leclerc et auto.leclerc
- Le Groupement d'Achat des Centres E.Leclerc (SC GALEC) qui réalise la communication commerciale E.Leclerc
- Les sociétés qui gèrent la livraison à domicile ou en point relais (E.Leclerc Chez Moi)
- La société E.Leclerc Voyages qui édite le site leclercvoyages.com
- La société Siplec spécialisée dans les métiers de l'énergie et dans l'approvisionnement de produits manufacturés pour l'enseigne E.Leclerc et l'édition des sites primes-energie.leclerc et cartecarburant.leclerc, sous la marque E.Leclerc énergies
- La société Sonepp qui réalise des opérations d'achats et de ventes dans le domaine des énergies et plus généralement toutes opérations de négoce et de commercialisation de tous produits et services, ainsi que l'édition du site energies.leclerc, sous la marque E.Leclerc énergies
- La société Devinlec qui édite le site lemanegebijoux.com
- La Banque Edel qui participe notamment à la gestion des cartes cadeau E.Leclerc, des cartes de crédit REGLO finance et des produits d'assurance Garantie Remboursement Intégral
- La société L Telecom qui édite le site reglomobile.fr
- La société ConsoRégie qui est la régie publicitaire de l'enseigne E.Leclerc et met en ligne des publicités pour l'enseigne E.Leclerc

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données, ainsi qu'à la Loi Informatique et Libertés, dans sa version modifiée n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, chaque participant au jeu dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données.

Ces données sont obligatoires pour pouvoir participer au jeu concours. Elles seront conservées pour une durée de 3 ans.

L'enregistrement des données des participants permet également à la Société Organisatrice de réaliser ou faire réaliser via ses prestataires toute étude de marché ou analyse marketing

En cas de questions, ou pour faire valoir leurs droits, les participants au jeu peuvent contacter le délégué à la protection des données personnelles de la Société Organisatrice :

- soit par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : contact@donneespersonnelles.leclerc

- soit par courrier sur papier vierge à l'adresse postale suivante : SOCAMIL Délégué à la Protection des Données - 1 CHEMIN DE LARRAMET, 31170 TOURNEFEUILLE

Pour chaque demande auprès du délégué à la protection des données personnelles de la société organisatrice, par courrier électronique ou par courrier papier, le demandeur doit impérativement indiquer ses nom, prénom, e-mail et adresse.

Conformément à la réglementation en vigueur, la demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur et préciser l'adresse à laquelle doit lui parvenir la réponse.

Une réponse leur sera alors adressée dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

La Société Organisatrice a mis en ligne une page dédiée à la protection des données personnelles pouvant être consultée sur le site <https://www.e.leclerc/e/protection-donnees>

Les participants peuvent également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu et de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Le règlement complet du Jeu est disponible gratuitement à l'accueil de votre magasin participant ou par demande écrite à la Socamil, 1 chemin de Larramet, 31170 Tournefeuille.

ARTICLE 12 – FRAIS DE PARTICIPATION

Les personnes participant au Jeu n'engagent aucun frais de participation et ne peuvent donc prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

La Loi applicable du présent règlement est la loi française. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : SOCAMIL, 1 CHEMIN DE LARRAMET, 31170 TOURNEFEUILLE au plus tard trente (30) jours après la date d'expiration du Jeu, soit le 29 novembre 2023.